

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2013

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1410)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE44

présenté par
M. Brottes

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 15, substituer au mot :

« proactive »,

le mot :

« constructive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.